

TARIFS : Année scolaire 2023 / 2024

	Élèves mineurs Com.subventionnées		Élèves mineurs autres communes		Adultes	
	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription
DansEnvie						
Adhésion obligatoire: 25€ par élève, à ajouter au montant du 1er chèque * Paiement en 5 fois: 5 chèques à l'inscription (ordre Musiquenvie) , encaissement aux 10/10-10/11-10/01-10/03-10/04						
Éveil (MS/GS) / Initiation (CP)	30 € x 5	150 €	40 € x 5	200 €		
Danse	40 € x 5	200 €	50 € x 5	250 €	50 € x 5	250 €
Cours supplémentaire	50 €					
Théâtre						
Théâtre (quel que soit le cours)	40 € x 5	200 €	50 € x 5	250 €	50 € x 5	250 €
Musique : Éveil et Découverte						
Éveil musical (MS/GS)	30 € x 5	150 €	40 € x 5	200 €		
Découverte musicale (CP)	30 € x 5	150 €	40 € x 5	200 €		
Cursus Musical : Instrument ou Technique vocale + FM obligatoire + 1 Atelier gratuit (<i>Atelier supplémentaire + 30€</i>)						
Cycle INITIATION : CP Découverte musicale + découverte instrumentale	80 € X 5	400 €	138 € X 5	690 €		
Cycle 1: (cours individuel) 30mn Musique ou Technique vocale+FM	86 € x 5	430 €	145 € x 5	725 €	160 € x 5	800 €
Cycle 2: (cours individuel) 40mn Musique ou Technique vocale+Technique du son	95 € x 5	475 €	153 € x 5	765 €	170 € x 5	850 €
Groupe						
Groupe Guitares Adultes					60 € X 5	300 €
Formation Musicale Seule	<i>Pas de tarif en 5 fois</i>	150 €	40 € x 5	200 €	40 € x 5	200 €
Ateliers et Ensembles :						
Chorale, Musiques actuelles, Musique électro, Atelier Guitare, Sax Band, Steel Band, Orchestre, Technique du son...	<i>Pas de tarif en 5 fois</i>	150 €	<i>Pas de tarif en 5 fois</i>	150 €	<i>Pas de tarif en 5 fois</i>	150 €
Réduction : 20€ à partir du 2ème élève mineur par famille, (<i>hors Ateliers</i>) ou de la 2ème discipline par élève mineur (<i>hors Ateliers et plusieurs cours de danse</i>).						



JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

Le justificatif de domicile est un document obligatoire pour les élèves bénéficiant des subventions des communes de:

Boé , Bon-Encontre, Colayrac et Foulayronnes

Il doit être à votre nom et mentionner vos informations personnelles, surtout votre adresse de résidence.

Les documents acceptés comme justificatif de domicile pour l'école Musiquenvie sont :

- La facture d'électricité (de moins de 6 mois)
- La facture de gaz (de moins de 6 mois)
- L'avis d'imposition ou de non-imposition
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile, incendie...)
- La quittance de loyer ou titre de propriété

Vous remerciant de votre compréhension